

Le château de Coppet en pleine tempête

Patrimoine La Fondation Othenin d'Haussonville, qui a l'usufruit de la demeure, est attaquée dans la presse française



Le château de Coppet présente dans son musée des objets de collections de Madame de Staël et de son père Jacques Necker. Image: Alain Rouèche-A

[Par Raphaël Ebinger](#) 05.07.2017

Le torchon n'a pas fini de brûler entre les cinq enfants du comte Othenin d'Haussonville, qui ont hérité du château de Coppet, et la Fondation qui en gère la partie publique. Il y a dix jours, le *Journal du Dimanche* publiait un article de deux pages entières dans lequel la Fondation passe pour dilapider le patrimoine de la famille descendante directe de Madame de Staël.

La fratrie d'Haussonville n'a jamais caché sa méfiance envers la Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet, créée par leur père en 2008 afin de protéger le bien immobilier et maintenir les collections historiques dans le bourg de La Côte vaudoise. Dans nos colonnes, Rainier, le cadet et porte-parole de ses frères et sœur, affirmait craindre pour le patrimoine familial sans beaucoup plus de précision.

Dans le journal parisien, on en apprend un peu plus. Il est notamment question des archives de Madame de Staël et de son père Jacques Necker, qui ont été transférées aux Archives cantonales vaudoises. «Nous avons agi de la sorte pour préserver ces précieux manuscrits, qui étaient entreposés dans une tour humide du château», justifie Alfred Necker, membre très éloigné de la famille des propriétaires, dont le dernier ancêtre commun remonte au XVII^e siècle, et qui fait partie du conseil de fondation. Les Archives cantonales confirment le dépôt, en précisant qu'aucun inventaire précis n'existait et que le suivi des prêts n'était pas garanti.

Inventaire réalisé

Les documents transmis au Canton sont essentiellement de la correspondance. Depuis, un inventaire complet en a été réalisé. «Une double expertise scientifique a été établie en mars et avril 2013, souligne Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales. Elle confirme la très grande valeur historique des deux fonds contenant de nombreux éléments qui ont fait l'histoire de France et de l'Europe.»

«La Fondation n'a rien vendu, avertit Pierre-André Romanens, lui aussi membre de son conseil. Pas même un chandelier. Au contraire, nous avons agrandi la collection en acceptant des dons de mobilier.»

«Une double confirme la très grande valeur historique des deux fonds contenant de nombreux éléments qui ont fait l'histoire de France et de l'Europe»

Le *Journal du Dimanche* révèle également l'ouverture d'une procédure judiciaire pour abus de faiblesse devant le Tribunal de Nanterre (F), sans préciser qui elle vise. Les héritiers estiment que leur père était atteint de démence sur la fin de sa vie et qu'il a été dépossédé d'une partie de ses biens.

Notre confrère français fait entrer une nouvelle protagoniste dans le conflit patrimonial: la compagne du comte. L'aristocrate a vécu dix-huit ans avec cette ancienne camarade d'études, après s'être séparé de son épouse. Cette personne aurait isolé Othenin d'Haussonville de sa famille. L'article est par contre peu clair sur les relations entre la Fondation d'Haussonville et cette compagne. «Elle n'est jamais intervenue de près ou de loin dans nos affaires», souligne Pierre-André Romanens.

Le comte «exfiltré»?

L'ancien syndic de Coppet prend également ses distances avec une prétendue «exfiltration» du comte d'une clinique parisienne évoquée dans la presse française. L'amie du châtelain serait intervenue en 2012 pour ramener celui-ci en Suisse, la veille d'une expertise psychiatrique programmée pour déterminer la santé mentale du patriarche. L'ouverture d'une information judiciaire pour abus de faiblesse intervient l'année suivante. Il n'est pas exclu que la Fondation soit entendue dans cette procédure. Le *Journal du Dimanche* écrit que des

commissions rogatoires internationales pourraient bientôt être adressées aux autorités suisses concernant cette affaire.

Forcés de cohabiter

Aujourd'hui, le fossé qui sépare les propriétaires du château et les gérants des lieux semble de plus en plus profond. Pourtant, les deux parties sont forcées de cohabiter puisque la Fondation a l'usufruit de la demeure jusqu'en 2107. Si le conseil de fondation veut jouer l'apaisement en affirmant être prêt à accueillir un ou deux châtelains dans ses rangs, comme le permettent les statuts, il précise que ces derniers ne doivent pas «venir avec des revolvers dans les poches». Les propriétaires ont de leur côté affirmé à plusieurs reprises leur volonté de s'investir activement dans la gestion du château, tout en remettant en cause l'institution.

Les changements annoncés ouvriront peut-être une brèche: une place au moins se libérera en 2018 au sein du conseil de fondation. Dans le même temps, le directeur du château, Renzo Baldino, lui aussi dans le viseur de la fratrie d'Haussonville, quittera ses fonctions.

(24 heures)

Créé: 05.07.2017, 19h53

Commentaire

Madame de Staël doit se retourner dans sa tombe. Exactement deux siècles après sa mort, son château, où elle réunissait autour d'elle les plus grands intellectuels du continent, sombre dans un conflit qui s'étale désormais sur la place publique. Aujourd'hui, ceux qui veulent préserver «l'esprit de Coppet», qui avait rayonné sur l'Europe au siècle des Lumières, s'écharpent, incapables de s'entendre et semblant parler deux langues différentes. Un conflit franco-suisse est même évoqué dans la presse française. Quelle tristesse, quand on se rappelle la capacité de Madame de Staël à fédérer plutôt qu'à diviser.

Les protagonistes de cette affaire, qui citent Madame de Staël de mémoire, devraient s'en souvenir. Et s'ils la connaissent aussi bien, ils pourraient au moins s'en inspirer avant que les dégâts ne soient irréversibles.

Raphaël Ebinger, rubrique Vaud & régions

Polémique en période de fête

La tourmente qu'affronte la Fondation Othenin d'Haussonville tombe mal. En effet, la polémique arrive quelques jours avant les festivités du Bicentenaire de la mort de Madame de Staël.

C'est à Paris, où est édité le «Journal du Dimanche», que débutera la célébration mercredi 12 juillet. Me Marc Bonnant fera le procès de Talleyrand en ouverture avant que ne soit jouée «La réconciliation, Mme de Staël et Napoléon», avec Brigitte Fossey, entre autres. Le même programme sera proposé le vendredi à Coppet. Le jeudi, un TGV spécial a été affrété pour relier la capitale française et La Côte vaudoise.

Les Nuits de Mme de Staël seront organisées au château samedi 15 et dimanche 16 de 20 h à 23 h. Des extraits des œuvres théâtrales de Germaine de Staël seront interprétés, ainsi que des concerts classiques et un spectacle pyrotechnique.

Coppet, parc et château

Rés.: communication@illyria.ch ou 078 609 75 19

www.festivaldestael.ch